

Jeudi 18 mars 2021

Une année record pour l'épargne salariale et un beau succès pour le PER !

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son enquête annuelle à propos de l'épargne salariale et de l'épargne retraite collective d'entreprise en 2020 :

- 147 milliards d'euros d'encours sur les plans d'épargne salariale et plans d'épargne retraite d'entreprise
- 22,5 milliards d'euros en épargne retraite collective d'entreprise
- 1,15 millions de titulaires d'un PER Collectif pour 8 milliards d'euros d'encours
- 13 140 € d'épargne par bénéficiaire en moyenne

Dominique Dorchies, Vice-présidente de la Commission Epargne salariale et épargne retraite de l'AFG :
La crise sanitaire n'a pas entamé la détermination des entreprises à mettre en place ou à faire évoluer leurs dispositifs d'épargne salariale et retraite. La loi PACTE et l'ensemble des mesures en faveur de l'épargne salariale et retraite ont un impact concret, permettant à plus de 11,2 millions de salariés de bénéficier d'un dispositif d'épargne. Les Plans d'Epargne Retraite Collectifs se développent à bon rythme, représentant près de 35% des flux de capitaux en épargne d'entreprise collective, après seulement un peu plus d'un an d'existence. La dynamique reste très positive sur les premiers mois de l'année 2021, mais sera à pondérer par les effets de la baisse attendue des résultats des entreprises sur les distributions de participation et d'intéressement.

Xavier Collot, Président de la Commission Epargne salariale et épargne retraite de l'AFG :
Malgré la crise Covid-19, l'année 2020 est un très bon cru pour l'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise avec l'essor du PER. L'année 2021 sera probablement marquée par une baisse sensible des sommes distribuées par les entreprises au titre de la participation et de l'intéressement à destination des salariés. La prise de conscience collective des valeurs de l'investissement responsable s'accélère et l'épargne salariale et retraite n'est pas en reste. Enfin, les bonnes mesures du plan de Relance sur l'actionnariat salarié ainsi que le fort développement des fonds labellisés Relance seront des leviers à activer en 2021 !

Consultez les [statistiques sur la tenue de compte en épargne salariale](#)

Consultez les [statistiques sur les actifs d'épargne salariale](#)

1. L'épargne retraite d'entreprise collective

Focus PER - les chiffres clés

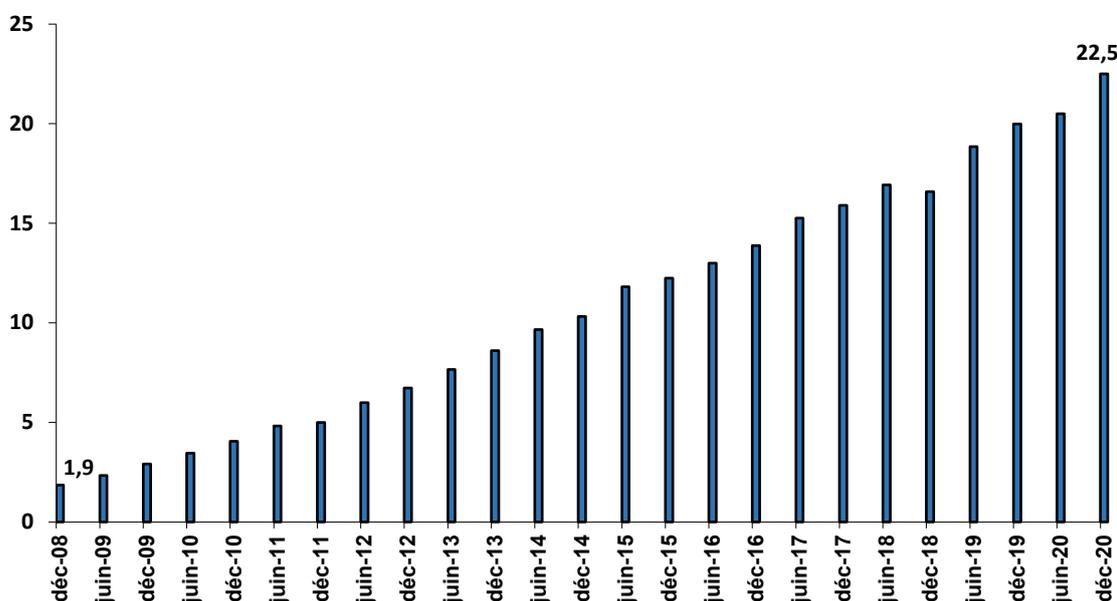
Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019 avec la loi PACTE, la mise en œuvre du PER bat son plein en 2020 !

Après moins d'un an et demi d'existence, près de **1,15 millions de salariés** sont titulaires d'un nouveau PER d'entreprise collectif pour un encours total de près de **8 milliards d'euros** (soit 35% des encours en épargne retraite d'entreprise collective).

Malgré la crise liée au Covid-19 l'engouement pour le PER se confirme avec **16 500 entreprises** qui ont mis en place ce nouveau PER et **50 000** qui ont transformé leur ancien dispositif PERCO en nouveau PER Collectif en 2020 !

L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite, à savoir PERCO et nouveaux PER d'entreprise collectif au format compte-titre issus de la loi PACTE, représente **22,5 milliards d'euros d'encours** (+12,5% en un an). L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite bénéficie à plus de 3,2 millions de porteurs de parts.

Encours des PERCO et PER Collectif
22,5 mds€ à fin 2020 (+12,5% sur un an)



Les versements bruts sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite s'établissent à **3,28 milliards d'euros** (+12% sur un an) et la **collecte nette affiche un solde positif de 2,2 milliards d'euros** (contre 1,76 milliards d'euros en 2019) :

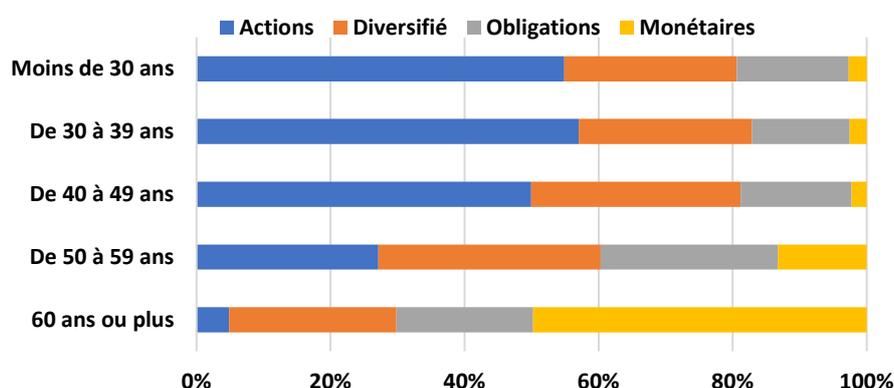
- 630 millions d'euros au titre de la participation (+14%)
- 535 millions d'euros au titre de l'intéressement (+8%)
- 590 millions d'euros de versements volontaires (+21%) dont 167 millions d'euros de versements volontaires déductibles ;
- 1,075 milliards au titre de l'abondement (+13%) vs 953 millions en 2019 ;
- 226 millions d'euros au titre des transferts de jours de repos ou depuis un compte-épargne temps (+5%) ;
- 225 millions au titre de transferts depuis des plans d'épargne salariale (+18%)

Les rachats sont en baisse à 1,08 milliards d'euros (-5% par rapport à 2019).

➤ Gestion pilotée :

Près de la moitié des porteurs de parts d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise collectif ont opté pour la gestion pilotée qui permet une désensibilisation progressive du risque en fonction de l'âge et du profil de l'épargnant. En croissance de 16% sur un an, les encours de la gestion pilotée (7,7 mds €) représentent désormais le tiers des encours d'épargne retraite. Plus spécifiquement, près de la moitié des encours d'épargne retraite des porteurs de moins de 30 ans est en gestion pilotée.

Gestion pilotée : répartition des encours selon l'âge



➤ Déploiement du PER d'entreprise collectif :

Les nouveaux PER d'entreprise collectif représentent près de **8 milliards d'euros** d'encours à fin 2020 et bénéficient à **1,15 millions** de bénéficiaires. Le PER d'entreprise collectif représente désormais 35% des encours des plans d'épargne retraite d'entreprise collective (PERCO/PER d'entreprise collectif).

La transformation des PERCO s'est accélérée sur le 2nd semestre 2020. C'est le gage que les nombreux avantages du PER d'entreprise collectif sont désormais bien intégrés par les entreprises et les épargnants.

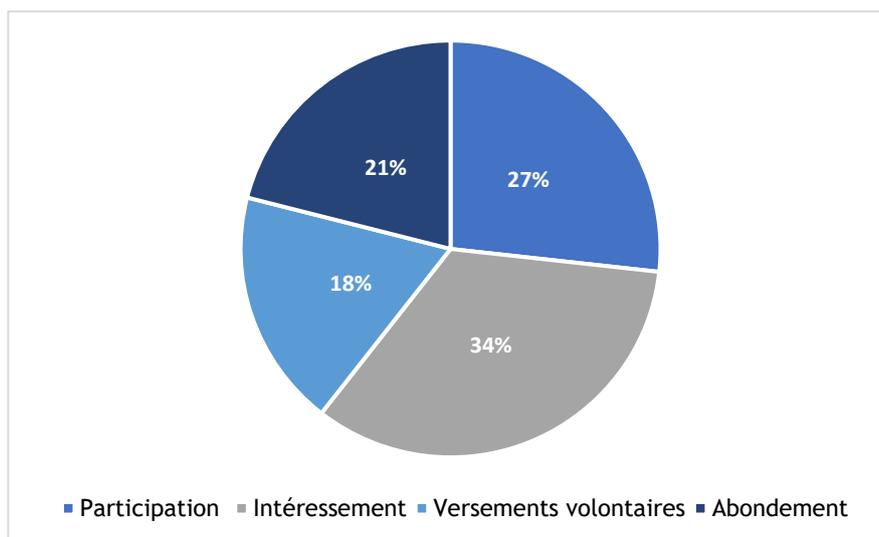
Au total **172 000 entreprises** sont équipées d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise collectif. 50 000 entreprises ont transformé leur PERCO en nouveau PER d'entreprise collectif et plus de **16 500 entreprises ont mis en place ce nouveau dispositif en 2020**. Les entreprises sont d'ailleurs encouragées à transformer leurs PERCO avant le **1^{er} janvier 2023** afin de pouvoir conserver les **taux historiques de prélèvements sociaux** sur le nouveau PER d'entreprise collectif. Après cette date, les épargnants perdront ce bénéfice.

2. Les versements et le comportement des salariés pendant l'épidémie de Covid-19

Les versements sur les dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite collectif pour 2020 ont été d'un niveau record de **16 milliards d'euros** (+470 millions d'euros par rapport à 2019) :

- 4,3 milliards d'euros au titre de la participation (+9%) ;
- 5,4 milliards d'euros au titre de l'intéressement (+1%) ;
- 2,95 milliards d'euros de versements volontaires (+5%) ;
- 3,35 milliards d'euros d'abondement (+3%).

Flux de versements en épargne salariale et épargne retraite



La collecte nette ressort à près de **4,6 milliards d'euros**. Les encours s'établissent à la fin de l'année 2020 à **147 milliards d'euros**. C'est un chiffre record qui doit être analysé à la lumière de la crise engendrée par l'épidémie de la Covid-19.

Si les flux de versements étaient en baisse sur les six premiers mois de l'année 2020, ils ressortent en forte hausse sur l'ensemble de l'année. L'ensemble des flux de versements sont en progression. **Les versements volontaires se sont accélérés sur le second semestre, principalement sur les plans d'épargne retraite collectif (+21% par rapport à 2019).**

Les rachats sont en baisse de **24%** par rapport à 2019. Si les épargnants ont moins utilisé les cas de déblocages anticipés (-18% par rapport à 2019), ils ont également moins puisé dans leur épargne disponible (-28% par rapport à 2019).

Compte-tenu de la crise engendrée par l'épidémie liée à la Covid-19, les déblocages anticipés au motif du mariage ou de la conclusion d'un PACS ont diminué de 31%, ceux pour la cessation du contrat de travail de 21% et ceux pour l'acquisition de la résidence principale de 7%.

Un nouveau cas de déblocage a été introduit en juin 2020, sur le plan d'épargne d'entreprise pour violences conjugales.

La crise provoquée par la Covid-19 n'a finalement pas bouleversé le comportement des salariés lors du choix entre perception et placement de leurs primes d'intéressement et de participation. En moyenne un peu plus d'un tiers des bénéficiaires d'une prime choisissent de la percevoir directement, ce qui est comparable aux années précédentes.

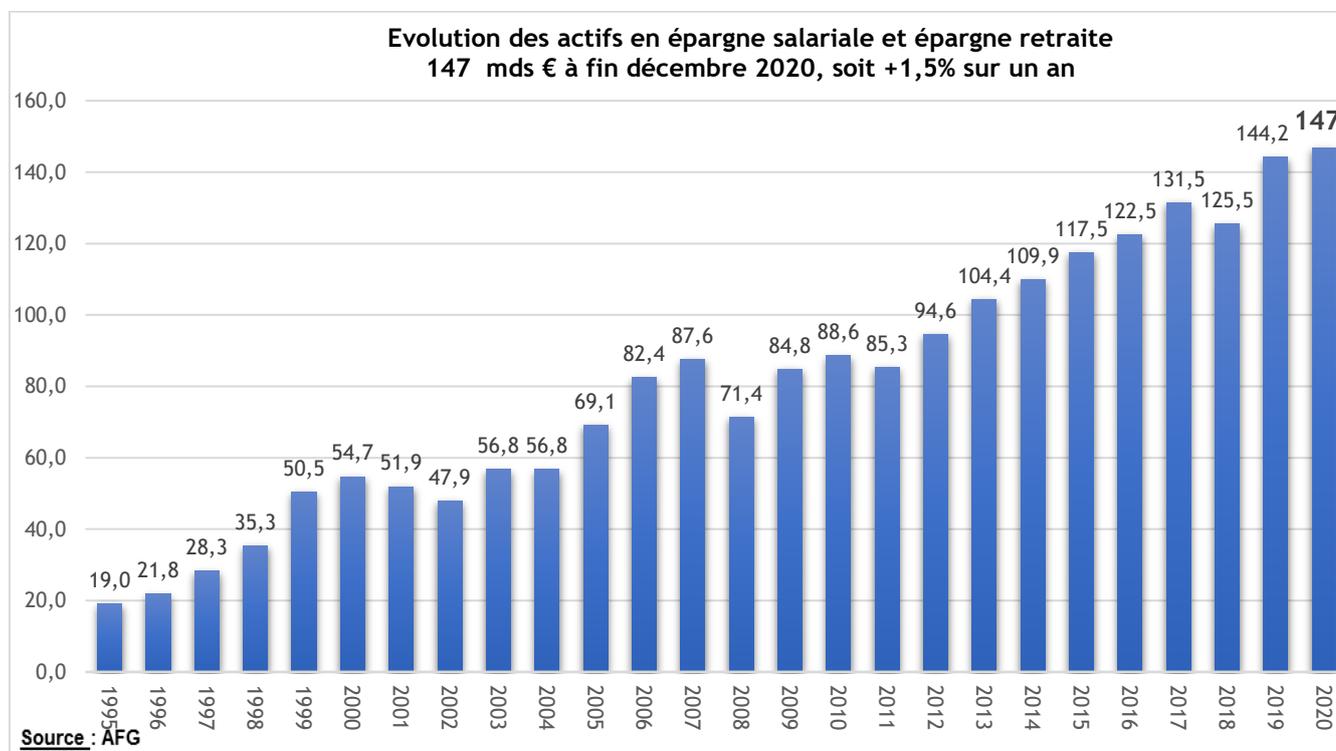
Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite est en augmentation, en particulier chez les TPE/PME :

- **341 000 entreprises** (+4%) sont équipées d'un plan d'épargne salariale ou retraite (type PEE ou PERCO/PER COLLECTIF) ;
- **172 000 entreprises** (+7%) sont équipées d'un dispositif d'épargne retraite d'entreprise (type PER COLLECTIF ou PERCO) ;

L'équipement des **entreprises de moins 50 salariés** d'un plan d'épargne entreprise ou retraite est particulièrement sensible avec une hausse de 5% sur l'année 2020.

En dépit de la crise, les dispositifs d'épargne salariale suscitent un intérêt très fort au sein des entreprises, gage que les mesures liées à la loi Pacte continuent de porter leurs fruits. Cette dynamique devrait perdurer grâce aux dispositions de la loi ASAP qui offre la faculté pour les employeurs de mettre en place unilatéralement des plans d'épargne en l'absence de représentation sociale : une réelle simplification.

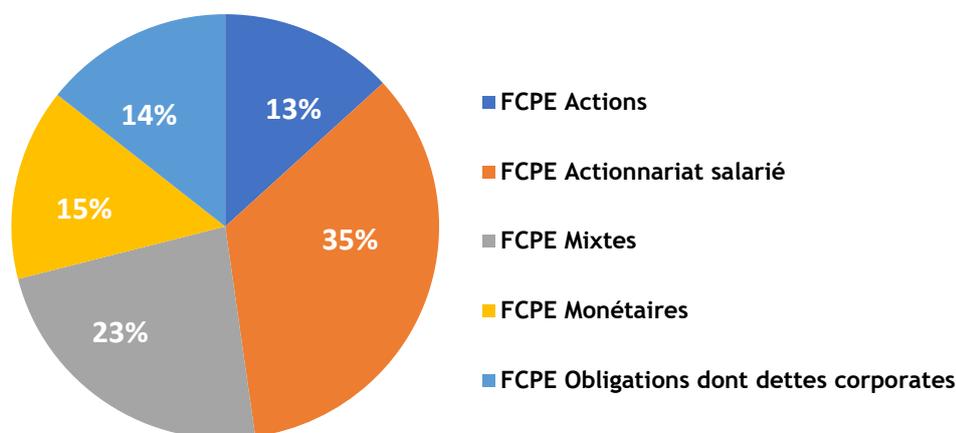
3. Les encours des plans d'épargne salariale et épargne retraite



L'épargne est investie majoritairement en supports actions via :

- l'actionnariat salarié (35%) ;
- les fonds actions (13%) ;
- et les fonds mixtes¹

Ventilation de l'encours selon les catégories de fonds
d'épargne salariale
(147 mds€ à fin 2020)



➤ Fonds diversifiés

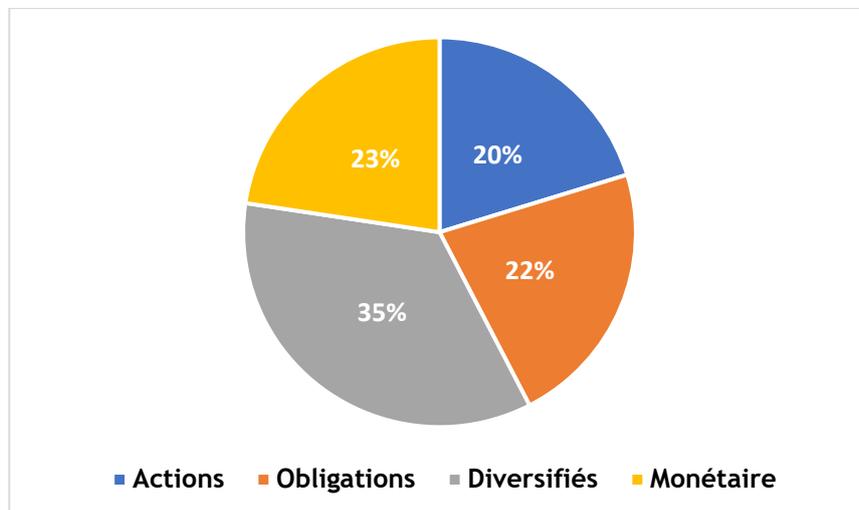
Les encours diversifiés (hors actionnariat salarié) atteignent désormais **96,2 milliards** d'euros (+6,8% sur un an). La collecte nette hors actionnariat salarié atteint même 4,9 milliards d'euros grâce une hausse des versements (+7%) vers les fonds diversifiés et une baisse des rachats (-13%).

L'appétence des salariés pour les **fonds ISR** reste forte avec un encours qui atteint **27,2 milliards** d'euros (+18% par rapport à 2019). Les **fonds solidaires** poursuivent également leur évolution à la hausse avec un encours de **11,7 milliards** d'euros (+21%), en droite ligne avec la tendance actuelle.

L'ensemble des fonds ISR et solidaires représente **29 milliards** d'euros d'encours, soit plus de 30% des encours diversifiés en épargne salariale et épargne retraite.

¹ Fonds composés de plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, monétaire)

Répartition des encours diversifiés



➤ Actionnariat salarié :

Les encours en actionnariat salarié s'établissent à **50,8 milliards** d'euros à fin 2020 (-7% par rapport à 2019). La collecte nette reste négative sur l'année de 290 millions d'euros mais s'améliore (décollecte de 2,3 milliards d'euros en 2019 soit une baisse de 88%). Cette évolution s'explique par :

- des versements qui se sont maintenus (diminution des versements vers l'actionnariat salarié de seulement 7%, preuve que malgré la crise les entreprises ont dans l'ensemble maintenu leurs opérations) et ;
- des rachats en nette baisse à -42% par rapport à 2019.

Les mesures relatives à l'actionnariat salarié adoptées en loi de finances pour 2021 dans le cadre du Plan de Relance doivent permettre de continuer à encourager les dispositifs d'actionnariat salarié :

- suppression du forfait social applicable à l'abondement lié à des versements volontaires en 2021 et 2022,
- diminution du forfait social à 10% sur l'abondement unilatéral en actions de l'entreprise,
- et suppression de la contribution employeur de 20% due sur les actions gratuites pour les entreprises de taille intermédiaire.

* * *

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter @AFG_France

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Contacts :

Sylvie Aubry, Responsable Presse et Publications - s.aubry@afg.asso.fr ; +33 1 44 94 94 07

Adeline de Queylar, Directrice de la Communication - a.dequeylar@afg.asso.fr ; +33 1 44 94 96 59